

Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Conseils Municipaux	
du 2 octobre	p 2
Liste électorale	p 3
Les plans d'eau	p 3
Attention entourloupe	p 3
Offre d'emploi	p 4
Patrimoine des ménages	p 4
Théâtre	p 5
Activités M.J.C.	p 5
Bibliothèque	p 5
Secours populaire	p 6
Secours populaire	p 6
Randonnées, attelages	p 6
Randonnées pédestres	p 7
Concert à l'église	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda novembre décembre	p 8



Des routes en sécurité... ou l'insécurité en déroute. Photos Alain PORTE

MENACES SUR L'INTERCOMMUNALITÉ CRÉATRICE

Nos travaux de voirie viennent de s'achever sous la surveillance de la commission intercommunale.

Depuis sa création en 1995, notre communauté de communes a pris entre autres compétences celle de la voirie communale. Ainsi depuis bientôt 15 ans, tous les travaux de voirie communale sont financés par notre communauté de communes. La durée moyenne d'une voie est de 10 ans, aussi afin que chaque réseau puisse être entretenu correctement, l'investissement annuel de la communauté de communes est fixé à 10% de la voirie globale.

Notre territoire relativement étendu compte 170 km de voirie ; c'est donc une somme de 300 000 € qui est investie chaque année par la communauté. Ce montant est bien sûr réparti au prorata du kilométrage de chaque commune. Ces travaux sont limités à la bande de roulement. Les travaux annexes (aménagements urbains, trottoirs, eaux pluviales, etc...) restent à la charge de chaque commune.

D'autres compétences communautaires sont beaucoup plus budgétivores, principalement la compétence économique et l'investissement scolaire.

Depuis sa création, notre communauté a créé de nombreux commerces relais sur le territoire ; elle a investi pour le maintien des papeteries de LA COURONNE sur notre zone économique.

Nous travaillons actuellement avec la communauté de communes de BRACONNE et CHARENTE sur la mise en place du haut débit sur nos territoires. Nos entreprises sont effectivement très demandeuses de ce nouveau service.

Pour faire face à ces gros programmes d'investissement, nous avons opté en 2002 pour la Taxe Professionnelle Unique. Ainsi la taxe professionnelle est perçue depuis cette date par notre communauté de communes.

Nous avouons notre inquiétude quant au projet de loi sur la suppression partielle de la taxe professionnelle (l'assise de cette taxe serait désormais limitée au seul foncier). Si dans l'avenir la fiscalité actuellement répartie à environ 50% entreprises et 50% ménages devenait 30% entreprises et 70% ménages, comment pourrions nous continuer à aider au maintien, au développement ou à la création d'activités économiques ? Comment pourrions nous sauvegarder l'emploi sur nos territoires si nous n'avons plus les moyens d'y créer des zones d'activités ?

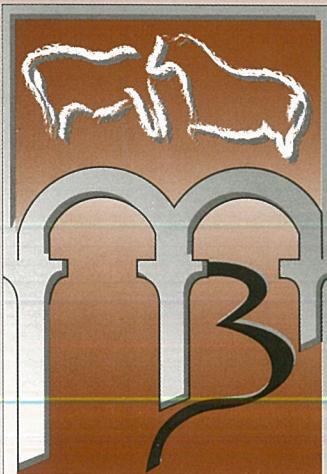
Le maire
Cécile FORGERON

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 292

NOVEMBRE

2009



Conseil Municipal du 2 octobre 2009

Extension cuisine salle des fêtes

Après négociation avec les entreprises, le Conseil Municipal retient les entreprises suivantes pour les travaux : lot 1 gros oeuvre-charpente-couverture : entreprise NOMEPEX pour un montant HT de 31 595,30 €

lot 2 menuiseries extérieures : entreprise MICHONNEAU pour un montant HT de 2 725,00 € (hors option porte à 1 530,00 €)

lot 3 plâtrerie carrelage : entreprise TRANCHET pour un montant HT de 9 059,70 €

lot 4 électricité : entreprise TES pour un montant HT de 5 219,60 €

lot 5 plomberie chauffage : entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant HT de 7 500,00 €

lot 6 peinture : entreprise JASPE PEINTURE pour un montant HT de 2 090,60 €

Construction club house foot

L'estimation du maître d'œuvre s'élève à 420 000 € HT.

Les offres mieux-disantes reçues représentent un montant de 433 000 € HT.

Ces offres vont être analysées et vérifiées par le maître d'œuvre. La commission d'appel d'offres se prononcera à l'issue de cette vérification.

De plus, le Conseil demande qu'une étude soit réalisée pour la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture sud du futur bâtiment.

Modification du POS

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur, approuve le dossier de modification du POS.

Adhésion au Centre de Gestion

Le Conseil donne un avis favorable à la demande d'adhésion de « Cassinomagus parc archéologique de Chassenon » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

SACS JAUNES à sortir MERCREDI SOIR

Pour être collectés le JEUDI

5 et 19 novembre dans le bourg et La Rochandry,

12 et 26 novembre dans les villages

Enquête publique ouverture carrière à Voulgezac

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'une enquête publique est ouverte du 8 septembre au 8 octobre 2009 sur la demande d'autorisation de la société CDMR, pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire et une installation de traitement sur la commune de Voulgezac.

Après avoir examiné le dossier et assisté à diverses réunions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- note que le dossier d'enquête publique est incomplet et n'apporte aucun élément sur les points suivants :

- ce projet ne représente pas un projet d'intérêt général mais un projet d'intérêt privé

- trafic intensifié sur la route départementale 22

- vibrations dues aux tirs de mines pouvant fragiliser le viaduc des couteaubières

- exploitation à 3 m de la nappe d'eau (trop peu)

- dévalorisation des habitations proches

- risques pour les canalisations d'eau potable du Turonien très proches

- TP très basse : un fortage pourrait être calculé sur le tonnage

De tous ces faits, le Conseil émet un avis défavorable au projet.

Maintien du service public de La Poste

La votation organisée à la mairie a recueilli 378 bulletins dont 378 contre la privatisation.

Le Conseil Municipal se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 et demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Formation utilisation défibrillateurs

Une formation de 2 heures sera demandée pour un groupe de 10 personnes à raison de 150 € HT

Augmentation des loyers communaux

Un des loyers communaux subira une augmentation au 1er novembre 2009 selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE, soit 2,83 %

D'autre part, le conseil délibère pour une harmonisation de la date de revalorisation de tous les loyers communaux au 1er janvier de chaque année.

Loi Carle

Un courrier sera adressé aux députés la Charente pour leur demander de déposer un recours constitutionnel.

Retrait délibération rachat concession cimetière

A la demande d'un propriétaire d'une concession dans le cimetière, le Conseil Municipal avait décidé, en septembre de racheter l'emplacement de 4,50 m pour la somme de 91,50 €.

A la suite de l'annulation de cette demande, le Conseil retire donc sa décision du 4 septembre.

Subvention ADMR

Le Conseil propose que le bureau d'adjoints rencontre les responsables de cette association afin d'étudier sa demande de subvention 2009.

Modifications budgétaires

Dépenses Section fonctionnement
virement à la section d'investissement : + 8 246,00

entretien autres biens + 554,00

valeur immobilisations cédées + 551,66
différence sur réalisations transférées en investissement + 2,34

Recettes section fonctionnement
immobilisations corporelles + 8 000,00

autres participations + 800,00

régul écriture sortie actif - 554,00
opérations financières + 2,34

produits des cessions + 554,00

Dépenses section investissement
opérations financières + 8 000,00

participation PVR + 2 667,00
panneaux de signalisation + 5 000,00

matériel et mobilier + 1 300,00

installations sportives + 2 000,00

mobilier salle polyvalente - 500,00

cuisine salle des fêtes + 343,00

installations sportives - 2 000,00

médiathèque - 5 010,00

électricité bâti communaux + 1 500,00

Recettes section investissement
opérations financières + 8 246,00

opérations financières + 554,00

club house tennis + 3 000,00

opérations financières + 551,66

électricité bâti communaux - 1 500,00

Prochaine réunion publique du Conseil Municipal

**VENDREDI
4 DÉCEMBRE
20 H 30**

LISTE ÉLECTORALE

Des élections auront lieu en 2010 ; il s'agira de désigner les élus charentais au Conseil régional de Poitou Charentes.

Les inscriptions sur la liste électorale 2010 sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2009.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit(e), si vous êtes récemment arrivé(e) sur la commune, de s'assurer que tel est le cas en s'adressant à la mairie.

et si vous souhaitez voter à Moutiers à partir de 2010, vous devez vous faire inscrire sur la liste électorale de la commune avant le 31 décembre.

Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 2010 sont normalement inscrits d'office. Nous leur recommandons toutefois de s'assurer que tel est le cas en s'adressant à la mairie.



UNE ENTOURLOUPE PEUT EN CACHER UNE AUTRE

La grande simplification de l'organisation des collectivités locales va-t-elle déboucher sur une entourloupe de première catégorie ?

C'est la question qui se pose par quiconque découvre le méga paquet de nouvelles lois imposées au débat parlementaire de cette fin d'année !

Pensez donc : suppression de la taxe professionnelle (au remplacement incertain) ; suppression des conseillers généraux et des conseillers régionaux mais pas suppression des conseils généraux et des conseils régionaux ? ! ?

En fait le but est de créer une nouvelle catégorie de super zélus : les conseillers territoriaux qui feront le boulot des deux catégories supprimées...

Et pour couronner le micmac une nouvelle loi électorale bouleversant totalement les habitudes françaises : ils seront élus pour 80 % d'entre eux au scrutin uninominal à un tour. Autrement dit le premier arrivé en tête, avec 15, 20, ou 25 % sera élu !

Et puisque la méthode sera bonne, elle pourra être dupliquée pour élire les futurs députés

RÉGLEMENTATION DES PLANS D'EAU

Conformément à l'article L.214-18 du code de l'Environnement, et indépendamment du statut juridique et des droits fondés en titre, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt rappelle que tout plan d'eau, s'il est alimenté par un cours d'eau ou des sources, doit comporter un dispositif (système « moine », dérivation du cours d'eau...) permettant de maintenir en permanence le débit minimal du cours d'eau.

1. dispositif technique de régulation des débits

Ce dispositif de trop-plein et de vidange permet la maîtrise et la régulation des débits (débit réservé du cours d'eau : restitution totale du débit amont du ruisseau à l'aval du plan d'eau en période estivale définie chaque année par arrêté préfectoral en fonction des conditions climatiques et débit minimal le reste de l'année), la surverse des eaux de fond, la limitation de départ des sédiments. Il doit être suffisamment dimensionné pour permettre la vidange de l'ouvrage en moins de 10 jours en cas de danger en tenant compte des apports par le ruisseau et les précipitations (arrêté ministériel du 27 août 1999).

De plus, pour tout plan d'eau disposant d'une digue dont la hauteur est supérieure à 2 mètres, il convient : de veiller à la sécurité de cette digue (stabilité de l'ouvrage, étanchéité, contrôle des pieds de berge, dimensionnement du déversoir de crues, contrôle de la végétation, état des vannes, ouvrages permettant la vidange d'urgence) et de mettre en œuvre des mesures de surveillance de l'ouvrage consignées sur un registre daté (décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 et arrêté ministériel du 29 février 2008 fixant les prescriptions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques).

3. ouvrages de vidange

Enfin, si vous souhaitez procéder à la vidange de votre plan d'eau, il conviendra de prévoir une pêcherie et un bassin de décantation ainsi que des grilles dont l'intervalle entre les barreaux sera inférieur à 1 cm (arrêté ministériel de prescriptions générales du 27 août 1999).

Une autorisation préalable devra être obtenue auprès du service chargé de la police de l'eau à la DDAF. Le remplissage du plan d'eau, après vidange, provenant d'un cours d'eau sera progressif de façon à maintenir à l'aval du plan d'eau un débit minimal permettant la vie, la circulation et la reproduction des poissons conformément à l'article L.214-18 du code de l'Environnement.

Les plans d'eau disposant d'un statut de « pisciculture » doivent également disposer de grilles scellées à chaque entrée et sortie d'eau (arrêté ministériel du 1er avril 2008).

La DDAF demande de respecter ou de réaliser dans les meilleurs délais les ouvrages techniques permettant de respecter la réglementation en vigueur. Des contrôles inopinés seront réalisés dès l'année 2010. Des sanctions pénales pourront être prises notamment en application de l'article L.216-7 du code de l'Environnement relatif au non-respect du débit minimal.

OFFRE D'EMPLOI

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2010

La population est informée que le recensement général de la population sera organisé sur notre commune du 21 janvier au 20 février 2010.

Des agents recenseurs passeront dans tous les foyers afin de remettre un questionnaire qu'il faudra compléter et remettre à l'agent recenseur lors de son 2ème passage. Avant le début du recensement, nous publierons, dans le bulletin municipal, les photos et identités des agents recenseurs afin que les habitants puissent s'assurer que les personnes se présentant à leur domicile aux dates indiquées ci-dessus, sont bien celles chargées du recensement. La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la responsabilité de la commune.



Le public a apprécié le spectacle en parlé charentais de la gherbaude Photos Alain PORTE



ENQUÊTE DE L'INSEE SUR LE PATRIMOINE DES MÉNAGES

L'INSEE réalise, entre octobre 2009 et janvier 2010, une enquête sur le patrimoine des ménages.

Cette enquête a pour but de recueillir des données sur la composition du patrimoine sous ses différentes formes : patrimoine financier, immobilier et professionnel, endettement ...

Elle améliorera la connaissance des mécanismes de constitution et de transmission non seulement du patrimoine économique mais également des identités familiales et culturelles. Des comparaisons internationales sur la réussite sociale des ménages seront également possibles. En effet, des enquêtes similaires sont réalisées dans d'autres pays européens.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE, Madame Patricia ESCUDE, chargé de les interroger prendra contact avec eux.

Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

A ce titre, lorsque les travaux d'enquête concernent des demandeurs d'emploi indemnisés, les rémunérations afférentes peuvent être cumulées intégralement avec les allocations chômage, sous réserve que les tâches n'excèdent pas 50 h/mois.

Ne peuvent être agents recenseurs : -les personnes en congé parental -les fonctionnaires à temps partiel choisi -les personnes en cessation progressive d'activité -les personnes en congé de fin d'activité -les préretraités ARPE -les préretraités en préretraite progressive

Le montant de la rémunération (soumise à cotisations sociales) est fixé par la commune en fonction de la dotation forfaitaire qui lui est allouée par l'Etat.

Cas particulier des demandeurs d'emploi recrutés comme agents recenseurs : cette tâche est considérée comme une tâche d'intérêt général au sens du code du travail.

Les agents recenseurs recrutés devront suivre une formation en novembre-décembre 2009.

Ils devront faire preuve d'une discréption absolue, de méthodologie, de ténacité, ...

La commune va devoir recruter 5 ou 6 agents recenseurs qui débuteront leur fonction dès début janvier pour la terminer le 20 février 2010.

Si vous êtes intéressé(e) par cette fonction, nous vous demandons de bien vouloir déposer votre candidature en mairie avant le 30 octobre 2009 accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation.

M. J. C.

BULLETIN D'INSCRIPTION OCTOBRE / NOVEMBRE 2009

Autorisation parentale à remplir obligatoirement

Nom / Prénom

Age

Adresse

Email

(Pour recevoir des infos jeunes)

Tel

Je soussigné Mme / M .. autorise mon enfant .. à participer à/aux sortie(s) des vacances organisée(s) par le Centre Social.

Fait à : Signature :

Retourner avant le 23/10/2009 à :
EFFERVESCENTRE
3, place de la gare - 16440 Mouthiers

Lors d'une première inscription et afin de faciliter l'inscription, il vous faut remplir la fiche d'inscription. Vous la trouverez au centre social, en téléchargement sur notre site internet www.effervescentre.fr, et auprès des animateurs jeunesse. Merci de votre compréhension. Il est nécessaire de vous inscrire pour nous faciliter l'organisation logistique.

ACTIVITÉS

VACANCES	SAMEDI UG
Stage Ciné Animation - 5€	Jiu Jitsu
Vibrations Urbaines - 12€	Cinéma - 7€
Soirée Voeuil - 4€	Diam's
Jeudi Xtrem - 5€	Billard
Antilles de Jonzac - 8€	"Nuits magiques"

COCHER LES ACTIVITÉS CHOISIES

PROGRAMME DES ACTIVITÉS

LUNDI 26	MARDI 27	MERCREDI 28	JEUDI 29	VENDREDI 30	LUNDI 2	MARDI 3	MERCREDI 4
INFO	Prévoir le pique nique pour le midi, repas du soir pris en charge : 12 € 8 places	Prévoir de vieux vêtements de sport			Prévoir maillot de bain, serviette et pique-nique		
APRÈS-MIDI	OUVERTURE LOCAUX JEUNES, 14 H-18 H SIREUIL, VOEUIL JOURNÉE "VIBRATIONS URBAINES" À PESSAC (33)	OUVERTURE LOCAUX JEUNES, 14 H-18 H SIREUIL, VOEUIL JEUDI XTREM VTT	OUVERTURE LOCAUX JEUNES, 14 H-18 H SIREUIL, VOEUIL	OUVERTURE LOCAUX JEUNES, 14 H-18 H SIREUIL, VOEUIL	OUVERTURE LOCAUX JEUNES, 14 H-18 H SIREUIL, VOEUIL	OUVERTURE LOCAUX JEUNES, 14 H-18 H SIREUIL, VOEUIL	OUVERTURE LOCAUX JEUNES, 14 H-18 H SIREUIL, VOEUIL
SORÉE	OUVERTURE EN SOIREE SUR DEMANDE STAGE CINÉ D'ANIMATION 14 H / 17 H TARIF : 5 € SOIREE AVANT PREMIERE « WHOLE TRAIN »	DEPART VERS 9 H 30 : EXPOSITION « GRAFF'S IN TOULOUSE » www.vibrations-urbaines.net FREE SESSION SKATE + BMX + VISITE DE BORDEAUX	DEPART 11 H ET RETOUR VERS 18 H 8 PLACES TARIF : 5 € SOIREE SURPRISE À VOEUIL RÉSERVATION OBLIGATOIRE ET TENURE CORRECTE EXIGÉE... TARIF : 4 €	DEPART 11 H ET RETOUR VERS 18 H 8 PLACES TARIF : 5 € SOIREE ENSEMBLE	DEPART 11 H ET RETOUR VERS 18 H 8 PLACES TARIF : 5 € STAGE CINÉ D'ANIMATION 14 H / 17 H	DEPART 11 H ET RETOUR VERS 18 H 8 PLACES TARIF : 5 € OUVERTURE EN SOIREE SUR DEMANDE	DEPART 11 H ET RETOUR VERS 18 H 8 PLACES TARIF : 5 € OUVERTURE EN SOIREE SUR DEMANDE

STAGE CINE ANIMATION : initiation à la technique d'image par image et réalisation d'un court métrage .

Attention certaines activités ont des places limitées.

Les horaires des activités seront modulables et vous seront communiqués à l'inscription.

LES SAMEDIS UNDERGROUND (* DE DERRIÈRE LES FAGOTS)

Samedi 24/10 : Jiu Jitsu brésilien (Gratuit)
Samedi 14/11 : Cinéma (7€)
Samedi 21/11 : Concert de Diam's
Samedi 28/11 : Initiation Billard
Samedi 5/12 : Festival du film d'animation "Nuits Magiques"

BIBLIOTHÈQUE

L'activité de notre bibliothèque municipale au 57 rue de la Boëme, affiche une bonne santé : -363 adhérents

-2 900 livres en fond propre +les livres prêtés par la bibliothèque départementale de prêt +de nombreux CD et bandes dessinées +documentations diverses

Tout cela est à votre disposition pour une adhésion familiale de 5 € à l'année.

Merci aux bénévoles : ils viennent aider les salariés qui oeuvrent pour que notre bibliothèque soit toujours plus accueillante.

Nouveauté : le samedi, ouverture de 10 h à 12 h

Les horaires d'ouverture :

Lundi : 15 h à 18 h

Mercredi : 14 à 17 h 30

Jeudi : 14 h à 17 h 30

CAMPAGNE LUMIÈRE VISION

La campagne Lumière Vision organisée par la Prévention Routière a débuté depuis le 28 septembre

pour le contrôle de l'éclairage des véhicules.
A Mouthiers, ce contrôle aura lieu le jeudi 12 novembre après-midi sur la place du champ de foire.

SECOURS POPULAIRE

Le comité local du secours populaire de Mouthiers ressent, au même titre que la commune et le département, les problèmes économiques, conséquence de la crise financière.

Vos dons de vêtements sont les bienvenus dans la mesure où ils sont propres et prêts à être remis en circulation.

Des vêtements troués, tachés, déformés ne peuvent être vendus. Vous donnez des vêtements ? Merci, mais il faut aussi que vous veniez en acheter.

Ainsi nous pourrons aider des familles en difficulté avec des aides alimentaires, des bons d'essence, de chauffage, des aides ponctuelles pour payer l'eau, l'électricité ... et autres.

Des activités exceptionnelles sont également prévues :
mardi 10 novembre : exposition et ventes à la maison de retraite de TROIS-PALIS
lundi 21 novembre : bourse aux jouets et vêtements pour enfants avec les Parents d'Elèves
lundi 23 novembre : exposition et ventes à la maison de retraite de MOUTHIERS

permanences de 14 h à 16 h
57, rue de la Boëme.

samedi 7 novembre
lundi 16 novembre
lundi 5 décembre
samedi 8 janvier
lundi 18 janvier



BOURSE AUX JOUETS

samedi 21 novembre à partir de 14H30, salle Gilles PLOQUIN organisée par les parents d'élèves de Mouthiers, avec la participation du Secours Populaire et "Ateliers en Fête" (vente des productions de l'atelier de lien du Centre Social Intercommunal).

Emmanuel PIERRE

Emmanuel PIERRE, co-réalisateur de la frise du rond-point du peuplier major expose à la M.J.C. en novembre



RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »

Randonnées du dimanche (1/2 journée, journée, week-end) allure modérée (4 km/h)

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Pl. du champ de foire 9 h 30	Lieu de la rando TUSSON	Point départ Place du 19 mai	heure 10h15	Nb Km 11
Dim 8 nov	Nadine-Serge 05.45.67.97.51 06.15.46.59.06	REPAS TIRÉ DU COFFRE				
Sam 14 nov	Journée « balisage » casse-croûte offert par Sentiers de Boëme	8 h 30				
Dim 22 nov	Alain et J.Pierre 05.45.67.83.24 06.23.92.59.10	13 h 30	Bords de Charente	Moulin de Fleurac	14 h	7
Dim 6 déc	Daniel et J.Paul 05.45.67.84.30 06.19.12.62.39	13 H15	Forêt de la Braconne Les fosses du diable	Rond-point de la Grande fosse Par la D 12	14 h	11

Autres possibilités, libres, hors calendrier



BALADES FAMILIALES DU MERCREDI

environ 2 heures à allure tranquille.

mercredi 11 novembre : 7 km - départ à 14 heures place du champ de foire Mouthiers

mercredi 25 novembre : 7 km - départ à 14 heures place de l'église à Blanzac (05.45.67.97.25 ou 06.21.73.92.51)

mercredi 9 décembre : 7 km - départ à 14 h place du champ de foire Mouthiers

CONCERT À L'ÉGLISE

le 20 novembre à 20 h 30

"de Venise à Venise ... intinéraire d'un violon gâté"
Amanda Favier

Concert décentralisé du théâtre d'Angoulême.

Tarifs : 8 € -adhérents et - de 18 ans : 6 € - moins de 12 ans : 4 €

ÉTAT CIVIL

Décès :

4 octobre : René CHIRON

12 octobre : Guy BOISSARD

SUR VOTRE AGENDA

NOVEMBRE

11 : commémoration armistice à 11 h au monument aux morts

11 : loto du foot à la salle Gilles Ploquin à 14 h

20 : "de Venise à Venise ... itinéraire d'un violon gâté" Amanda Favier - église Moutiers à 20 h 30

Concert décentralisé du théâtre d'Angoulême.

21 : bourse aux jouets parents d'élèves salle Gilles Ploquin à 14 h

28 : Théâtre MJC « Quand j'sera grande » par la Cybalo Compagnie à salle Gilles Ploquin

30 : fermeture des étangs communaux

DÉCEMBRE

30 : don du sang à Blanzac salle du vieux chais de 17 h à 20 h

Retrouvez l'actualité et toutes les infos sociales, culturelles et sportives de la Communauté de Communes sur le site Internet intercommunal : www.cc-charente-boeme-charraud.fr

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H. Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures. Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême.

Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE

LE MEDECIN DE GARDE

LE WEEK-END

il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain bulletin

sera le dernier de l'année (déjà !) Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 novembre Les activités prévues jusqu'au 15 janvier pourront y être annoncées .

CRÈCHE FAMILIALE

Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



La FNACA expose en son A.G.



Même pas peur d'être une apprentie sorcière



!

(Photos Alain PORTE)